



küche  
cuisine  
cucina  
cuschina

## SWISS KITCHEN AWARD

# RÈGLEMENT 2025

## 1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Le Swiss Kitchen Award a pour objectif de présenter la créativité, la compétence et la diversité de la construction de cuisines en Suisse à travers une multitude de projets et de les rendre accessibles à un large public.
- 1.2 Le Swiss Kitchen Award est organisé tous les deux ans sous le patronat de l'Association Cuisine Suisse.
- 1.3 Le Swiss Kitchen Award 2025 comporte deux catégories, «La plus belle cuisine de Suisse» et «La meilleure rénovation de cuisine». Les distinctions sont les suivantes:
  - (a) Award du jury (1x or par catégorie)
  - (b) Award du public (1x or, argent, bronze par catégorie)
- 1.4 L'attribution des Awards du jury se fait après délibération du jury à huis clos.
  - 1.4.2 La décision du jury d'experts est définitive et ne peut pas être contestée.
- 1.5 La détermination des Awards du public se fait, sur la base d'une pré-nomination de huit finalistes par catégorie par le jury d'experts, par le biais d'un vote public en ligne.
  - 1.5.2 Aucun détail de vote ne sera communiqué, à l'exception des trois premières places lors de la cérémonie de remise des prix.

## 2. DÉROULEMENT & INSCRIPTIONS

### 2.1 Inscription & dossier de candidature

- 2.1.1 Les inscriptions débutent le lundi 17 mars 2025 et se terminent le lundi 30 juin 2025.
- 2.1.2 Les soumissions de projets se font exclusivement en ligne à l'adresse [www.kueche-schweiz.ch](http://www.kueche-schweiz.ch).
- 2.1.3 Les candidats se conforment à la liste des instructions. Ces instructions sont contraignantes.

2.1.4 Après échéance du délai d'inscription, l'organisateur vérifie pour chaque dossier si les conditions de participation selon ch. 3 sont remplies. Tout complément éventuel sera déposé dans les délais.

2.1.5 Toute exclusion est communiquée aux candidats, avec exposé des motifs.

2.1.6 Par leur inscription, les participants acceptent les conditions du concours ainsi que le règlement afférent.

### 2.2 Présélection du jury, Awards du jury

- 2.2.1 Le jury est formé par Cuisine Suisse, qui désigne à cet effet au moins cinq personnalités d'horizons professionnels distincts pour proposer un regard pluriel sur les réalisations présentées. Un siège est réservé pour la personne représentant le partenaire média principal. Un autre siège est réservé au lauréat d'un Award du jury attribué lors de l'édition précédente.
- 2.2.2 Le jury sélectionne le jeudi 24 juillet 2025 les huit meilleures cuisines par catégorie parmi les projets admis au concours et totalement anonymisés.
- 2.2.3 Le jury décerne l'Award or du jury au meilleur projet de chaque catégorie.
- 2.2.4 Les nominations du jury pour le vote public sont irrévocables.
- 2.2.5 Le jury ne motive pas ses décisions en cas de non-nomination.
- 2.2.6 Toute voie de droit est exclue.
- 2.2.7 Les finalistes nommés seront informés par Cuisine Suisse au plus tard le lundi 27 juillet 2025.
- 2.2.8 L'Administration de Cuisine Suisse assiste le jury et en particulier sa présidence (p. ex. pour la procédure d'évaluation et de sélection).
- 2.2.9 Les finalistes qui participent au vote public doivent être joignables entre le 27.07. et le 29.08.2025 pour convenir et finaliser la vidéo à réaliser.



küche  
cuisine  
cucina  
cuschina

### 2.3 Vote public en ligne

- 2.3.1 Le vote public est préparé par l'organisateur et mis à disposition de tous les nominés et de leurs partenaires.
- 2.3.2 Les lauréats finaux sont désignés au moyen d'un vote public en ligne du 08.09.2025, 06h00 au 12.10.2025, 24h00.
- 2.3.3 Seules les personnes physiques sont autorisées à participer au vote public en ligne.
- 2.3.4 Seules les personnes physiques ont le droit de vote. Elles peuvent donner 1 voix par catégorie.
- 2.3.5 La publicité et la promotion du vote public sont admises, voire encouragées.
- 2.3.6 Les gagnants (or, argent, bronze) seront annoncés le jeudi 13 novembre 2025 à l'occasion de la remise des Awards au Classic Center Safenwil.

### 2.4 Dispositions complémentaires

- 2.4.1 Le jury évalue les travaux présentés en fonction de leur qualité, de leur rayonnement et de leur caractère novateur.
- 2.4.2 Par leur inscription, les participants confèrent à Cuisine Suisse le droit de communiquer à la presse les résultats du concours, de diffuser les travaux primés avec leur dossier – et notamment les droits d'image – dans des expositions et des publications placées sous l'égide de Cuisine Suisse ainsi que sur internet, sous quelque forme que ce soit et à titre gratuit.
- 2.4.3 Les participants au concours autorisent l'Association à stocker dans une base de données toutes les informations reçues à des fins de gestion, de documentation et de marketing, à les communiquer à des tiers et à les publier.
- 2.4.4 Par leur inscription, les participants confirment être les auteurs des projets qu'ils présentent.
- 2.4.5 Les nominés s'engagent à participer à la remise des prix en tant qu'invités de Cuisine Suisse.
- 2.4.6 Les nominés ont le droit d'inviter d'autres personnes (clients, maîtres d'ouvrage, architectes d'intérieur/architectes ou cuisinistes impliqués).

2.4.7 L'Association Cuisine Suisse peut disqualifier les travaux entachés de plagiat et/ou les travaux qui ont été admis à tort sur la base de données erronées ou incomplètes, voire retirer ou réclamer après-coup des prix déjà promis.

2.4.8 Les projets finaux sont publiés à des fins publicitaires aussi bien dans les médias imprimés que numériques. Etzel-Verlag AG, partenaire média principal, met à disposition les espaces nécessaires pour annoncer le concours à travers ses publications. Etzel-Verlag offre aux lauréats une vidéo professionnelle présentant le projet primé et la remise des Awards. Cette vidéo est à la libre disposition des lauréats. Par ailleurs, Etzel-Verlag présente les lauréats dans des articles publiés tant sur papier qu'en ligne par DAS EINFAMILIENHAUS, HÄUSER MODERNISIEREN, RAUM UND WOHNEN, MAISONS ET AMBIANCES et KÜCHE & BAD. Le concours est doté d'une enveloppe de 40 000 francs pour l'ensemble des lauréats.

## 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 3.1 Sont autorisées à participer les entreprises ayant leur siège ou une succursale en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. En particulier les fabricants, distributeurs et studios de cuisines, les architectes (d'intérieur) et les menuisiers.
- 3.2 Les entreprises ayant des filiales sont tenues de procéder à une élimination interne. Elles ne peuvent présenter qu'un seul projet par catégorie au concours.
- 3.3 Seules sont admises les cuisines réalisées chez un client en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. L'année de fabrication est idéalement 2023 ou plus tard.
- 3.4 Les projets qui ont déjà été soumis en 2023 ou à une date antérieure ne sont pas autorisés à participer à nouveau au Swiss Kitchen Award 2025.
- 3.5 Sont exclues du concours les entreprises ayant déposé leur candidature après le délai d'inscription ou siégeant au sein du jury.



küche  
cuisine  
cucina  
cuschina

- 3.6 Les lauréats de l’Award or ont la possibilité de siéger dans le jury de l’édition suivante.
- 3.7 La participation est gratuite pour les membres de Cuisine Suisse.
- 3.8 Les non-membres se verront facturer des frais de participation de 200 francs.
- 3.9 En cas d’adhésion à Cuisine Suisse durant l’année civile 2025, l’émolument sera remboursé ou compensé.
- 3.10 Chaque entreprise admise au concours ne peut déposer qu’un seul projet par catégorie.
- 3.11 Après l’attribution du prix, toutes les propositions de projets seront publiées sur le site Internet de Cuisine Suisse et reliées à la page d’accueil de l’auteur du projet.

#### 4. DISPOSITIONS FINALES

- 4.1 L’organisateur peut adapter en tout temps le présent règlement jusqu’à deux mois avant la proclamation du Swiss Kitchen Award. Toutefois, seuls de justes motifs peuvent légitimer une telle adaptation.
- 4.2 Le présent règlement remplace tous les règlements des précédents Swiss Kitchen Awards.
- 4.3 Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours.
- 4.4 Toute voie de droit est exclue.



SPONSOR PRINCIPAL:

**LAUFEN**

CO-SPONSORS:



**LIEBHERR**



MORATH DESIGN

**Quooker®**



**SWISS KRONO**



**WESCO** MISSION AIR ABSOLU

PARTENAIRE DE SOUTIEN:



**Electrolux**

**FORMEX 40** JANRE FORMEX

**KWC**

**Miele**



**SQ SURFACE**

**SUTER**

PARTENAIRE MÉDIA PRINCIPAL:

DAS EINFAMILIEN  
**HAUS** | **RAUM**  
UND WOHNEN

MÉDIAS COMMERCIAUX PARTENAIRES:

[ raumkultur TV ]

**schreiner** **sicht**  
...online.

**SCHREINER**  
**ZEITUNG**

ORGANISATEUR:

cuisine suisse – L'association professionnelle

Av. De Florimont 1, 1006 Lausanne, tél. +41 21 646 33 88, info@cuisine-suisse.ch, www.cuisine-suisse.ch